



LEGALISATION DE SIGNATURE

La légalisation d'une signature a pour but d'attester son authenticité mais aussi l'identité du signataire

I - Vous devez fournir :

- ☞ **Le document à légaliser**
- ☞ **Une carte d'identité (signataire)**
- ☞ **Un justificatif de domicile**

L'administré se présente en mairie et signe le document devant l'agent